

Pour l'Enseignement,
l'Éducation, la
Recherche, la Culture
en Corrèze

Bulletin trimestriel de la
section Corrèze de la
Fédération Syndicale
Unitaire

ISSN : 1259 – 3060.
CPPAP : 0725 S 07414.
Dépôt légal : à parution

Directrice de publication :
Nathalie Ribière

Sommaire :

- P.1 : éditio
- P. 2 : la Sécurité Sociale et le droit du travail en grand danger
- P. 3 : la Fonction Publique Territoriale ne doit pas payer la crise
- P. 4-5 : Acte II du « choc des savoirs » c'est toujours NON
- P. 6-7 : Nouvelle ministre, nouveaux programmes
- P. 8 : Menace sur les lycées professionnels
- P. 9 : Black Friday sur la protection de l'environnement
- P. 10 : Justice des mineurs, le combat n'est pas terminé
- P. 11 : Revalorisation indemnitaire, au crous c'est aussi gagné
- P. 12 : Congrès départemental

Déposé le 18/12/2024

**CONGRES FSU 19 LES 16 ET 17 JANVIER
INSCRIS-TOI !**

EDITO

Le moment politique que nous vivons est un moment de crise. Le pouvoir en est responsable. Le 4 décembre dernier, le gouvernement Barnier a été censuré alors qu'il cherchait à imposer par le 49.3 un projet de budget de financement de la Sécurité Sociale incluant 3 jours de carences pour les fonctionnaires et la diminution de 10 % de leur rémunération en cas d'arrêt maladie après le troisième jours.

La veille, les retraité-es en Corrèze comme partout en France, débutaient la mobilisation. Le 5 décembre, nous étions en grève et en manifestation à Tulle dans le cadre de l'intersyndicale fonction publique pour poursuivre et amplifier une mobilisation.

Les riches n'ont jamais été aussi riches. Les dividendes pleuvent pour les actionnaires. Les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées. Il est temps de construire collectivement et unitairement un rapport de force à même d'imposer d'autres logiques que celles de l'austérité

budgétaire, de la casse de la Sécurité Sociale et des Services Publics.

A la FSU, c'est également une année de congrès. La participation au congrès départemental est possible pour tous les adhérent-es à un des syndicats qui forment la FSU. Il se tiendra sur deux jours les jeudi 16 et vendredi 17 janvier au lycée Cassin de Tulle. C'est un moment démocratique important pour faire le bilan de l'activité de la fédération et pour élaborer collectivement ses mandats. Le congrès départemental désignera aussi des délégué-es qui iront porter la voix de la Corrèze au congrès national qui se tiendra à Renne en février. Pour vous y inscrire, rendez-vous sur le site de la fsu19 (fsu19.fsu.fr) et remplissez le formulaire dédié. Une convocation vous sera délivrée.



Vous pouvez aussi flasher le code ci-dessous.

■ Nathalie Ribière
et Séverin Geffroy

la Sécurité sociale et le droit du travail en grand DANGER

Le 4 octobre 1945, alors que le pays qui sort de la seconde guerre mondiale est détruit et exsangue, Ambroise Croizat réussit à faire créer la Sécurité Sociale. Il devient alors « normal » de protéger les salariés et leur assurer une retraite digne.

En 1946 arriveront les délégués du personnel, les représentants syndicaux... A l'époque la Sécurité Sociale est majoritairement gérée par les salariés (1 salarié, 1 voix).

Evidemment le grand patronat et les petits commerçants et artisans de droite s'y opposent et mettront tout en œuvre pour la détruire. Le compte à rebours commence.

Les ordonnances de Pompidou (1966 et 1967) dépossèdent les salariés du contrôle de la Sécurité Sociale en donnant 50 % des voix au patronat qui jusque là n'en avait que 11 %.

En 1989, Rocard invente la CSG qui n'est pas une cotisation mais un impôt.

En 1995, Juppé supprime les élections et crée la Loi de Finance de la Sécurité Sociale.

Les attaques contre la Sécurité Sociale se multiplient : exonération de cotisations patronales, baisse de cotisations, allègement...

Enfin le code du travail (rédigé en 1910) fait lui aussi l'objet de destructions successives au profit d'un patronat toujours plus avide, qui prône la baisse des rémunérations pour augmenter la « compétitivité » c'est-à-dire les bénéfices des actionnaires, au détriment de ceux qui par leur travail ont créé les richesses.

Fillon en 2004, Touraine en 2014, El Khomri en 2016, Pénicaud dès 2017 (championne si on se réfère au canard enchaîné qui relevait à l'époque 671 infractions au code du travail chez Business France qu'elle dirigeait) ...

Leurs décisions politiques successives ont permis la journée de travail de 12h, la semaine à 46 h, le bulletin de paie électronique et sa « simplification », la suppression de la visite médicale d'embauche au profit d'une visite d'information et de prévention, le développement de l'apprentissage avec des dérogations dès 14 ans, une désorganisation de la hiérarchie des normes (imposée par 49-3 !) ...

Enfin les CHSCT créés en 1982, mais qui n'entreront en vigueur dans l'Education Nationale qu'en 2012, sans

doute trop efficaces (!), sont supprimés en 2020 pour être intégrés aux CSE ou Comités Sociaux dans la Fonction Publique.

Jusqu'où tous ces politiques délétères vont-elles dépouiller les salariés ?

Il est plus que temps de réagir avec force et conviction.

Quelques dates pour mémoire

1841 : interdiction du travail des enfants de moins de **8 ans** dans les usines, les ateliers et les manufactures **1848** : droit de vote aux ouvriers. Création d'une commission du gouvernement dite du Luxembourg, première administration du travail en France ; journée de 10 h **1874** : loi sur le travail des enfants et des filles mineures dans l'industrie. Création de 15 postes d'inspecteurs du travail **1884** : loi Waldeck Rousseau : autorisation des syndicats

1891 : création du conseil supérieur du Travail puis de l'office du travail (service consultatif)

1892 : loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie. Création du corps des inspecteurs du travail ; loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs.

1893 : loi sur l'hygiène e la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

1894 : loi sur les retraites ouvrières et les caisses maladies des mineurs

1910 : code du travail **1916** : interdiction du travail de nuit des femmes mineures ;

1919 : journée de 8 h **1936** : congés payés, semaine de 40 h

1945 : création de la Sécurité Sociale

1982 : 39 h hebdomadaires, 5 semaines de congés payés

2000 : loi Aubry : 35 h

CHS-CT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

CSE : Comité Social et Economique

■ Béatrice GAUTHIER

La Fonction publique territoriale ne doit pas payer la **CRISE !**

Le gouvernement a présenté son Projet de Loi de Finances 2025, qui prévoit 40 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques. En parallèle, la Cour des comptes préconise la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires territoriaux. C'est notre modèle social solidaire qui est ainsi une nouvelle fois attaqué, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches.

Le gouvernement a présenté son Projet de Loi de Finances 2025, qui prévoit 40 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques. En parallèle, la Cour des comptes préconise la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires territoriaux. C'est notre modèle social solidaire qui est ainsi une nouvelle fois attaqué, pour financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches.

Le Conseil national de la FSU Territoriale rappelle l'importance cruciale des services publics, en particulier ceux portés par les agent.e.s de la fonction publique territoriale. Ces services jouent un rôle fondamental dans la vie quotidienne de la population en assurant l'accès à des droits essentiels, en contribuant à la cohésion sociale, et en soutenant l'activité économique.

Durant les périodes de crise successives, les agent.e.s de la fonction publique territoriale ont toujours répondu présents. C'est par leur engagement professionnel qu'ils et elles maintiennent les services publics, malgré des conditions de travail dégradées par des années de politiques d'assèchement des services publics au profit du patronat. Les restrictions budgétaires, les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail se sont multipliées, fragilisant des services déjà sous pression.

Aujourd'hui, les 5 milliards d'euros d'économies prévues par le gouvernement pour les collectivités, sont inacceptables. Les suppressions de postes, les coupes dans les budgets et la précarisation des agent.e.s ne feront que dégrader, voire provoqueront la disparition de missions essentielles, en privant la population de services publics de qualité.

Si l'objectif est de confier des secteurs entiers de service publics au privé, le constat est fait après les scandales de maisons de retraite et des crèches privées : seule la fonction publique peut garantir des missions effectuées réellement dans l'intérêt des populations.

Pour la FSU Territoriale, l'urgence est de renforcer le service public de proximité. Cela implique :

- Le maintien et l'amélioration des services publics locaux, indispensables pour garantir l'égalité d'accès aux droits de tous et toutes.
- Revaloriser les salaires, par une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation.
- Des recrutements statutaires pour compenser les départs non remplacés et de meilleures conditions matérielles.

Faire des économies sur les services publics n'est pas une solution à la crise économique. Organiser l'impuissance publique, c'est faire le jeu de l'individualisme, du repli sur soi et du rejet de l'autre : c'est jeter le pays dans les bras de l'extrême-droite.

Au contraire, renforcer ces services et soutenir leurs agent.e.s permettra de sortir de la crise économique, sociale et écologique en construisant une société plus juste et plus solidaire.

La confirmation des annonces gouvernementales concernant le gel du point d'indice, la suppression de la GIPA, l'application de trois jours de carence et le passage à 90% d'indemnisation des arrêts maladie pour les fonctionnaires est une attaque inacceptable faite à ceux qui font vivre le service public.

Face à la brutalité de ces annonces la FSU Territoriale répondra par des mobilisations unitaires pour défendre les agent.e.s et le statut. Le Conseil Délibératif National de la FSU Territoriale appelle l'ensemble des agent.es territoriaux à se mobiliser, réunir, s'informer et débattre des actions à venir.

Le 12 novembre, la ministre de l'Éducation nationale a détaillé les différentes mesures de l'acte II du "Choc des savoirs". Loin de tenir compte du refus unanime de la profession et du fiasco de la mise en place des premières mesures de la réforme, la ministre maintient les regroupements de niveau en Sixième et Cinquième à la rentrée 2025. Seuls 26 % des collèges les mettent strictement en œuvre, d'après l'enquête du SNES-FSU.

En revanche, le ministère est contraint de reculer sur leur généralisation en Quatrième et en Troisième. La mobilisation intersyndicale et de la profession ainsi qu'un budget insuffisant ont mis en échec ce projet. Pour ne pas se déjuger, le ministère impose un dispositif qui ressemble au « soutien/approfondissement » de la « Nouvelle Sixième », dispositif qui n'a duré qu'un an sur l'année scolaire 2023-2024 !

Les groupes de niveau prévus dans l'arrêté du 15 mars 2024 en Quatrième et Troisième ne seront pas organisés sur la totalité des horaires. En alternant mathématiques et français, une seule heure par semaine serait mobilisée sur les horaires actuels, ce qui permet de ne pas avoir à financer spécifiquement la mesure. Si la ségrégation des élèves selon leur niveau scolaire demeure la ligne directrice du ministère, elle est considérablement freinée.

Au quotidien, ce serait tout de même source de nouvelles dégradations de conditions de travail pour les collègues et d'étude pour les élèves : de nouveaux horaires en barrettes, une heure disciplinaire en moins et des ruptures d'apprentissages collectifs.

Comme ces deux dernières années, les équipes devront se mobiliser pour établir des regroupements hétérogènes voire même à utiliser cette heure pour travailler en dédoublant le groupe classe, selon les revendications du SNES-FSU. Bien que la ministre promette de financer cette mesure, on se demande comment cela se pourrait. Il est probable que le financement sera très en deçà des besoins et que ce qui reste de marge d'autonomie ne doive y être consacré.

Cette fois-ci, le ministère a pris les devants sans user du dialogue social avec les organisations syndicales. Les textes réglementaires sont prêts à être présentés au Conseil supérieur de l'Éducation du mois de décembre. Ainsi les textes pourraient-ils publiés pour les conseils d'administration de répartition de la DHG en janvier-février.

Un coup de théâtre a tout de même retenti le 21 novembre quand le rapporteur au Conseil d'État a donné un avis positif aux recours portés par le SNES-FSU contre l'arrêté et la note de service qui créaient les regroupements de niveau. Le jugement définitif sera donné d'ici mi-décembre, mais c'est d'ores et déjà une victoire juridique et politique qui doit permettre à la profession de résister.

Le DNB couperet...

La transition gouvernementale de cet été a forcé le ministère à repousser de deux ans l'obligation d'obtenir le DNB pour passer en Seconde professionnelle ou générale et technologique. Ce serait donc pour la session 2027 mais le SNES-FSU et la profession peuvent encore peser pour que ce projet ne se réalisent pas. Couplée à la suppression des correctifs académiques déjà effective, cette mesure empêcherait plus de 20 % d'une classe d'âge de préparer un baccalauréat. Ce chiffre n'effraie pas un ministère où l'on répond, non sans cynisme, que dans les autres pays européens, moins de 50 % des élèves parviennent en Terminale. C'est une fin de scolarité obligatoire à 15 ans qui se dessine et des sorties précoces sans diplôme après une Prépa-Seconde.

Sans programme ni perspective de repasser le DNB à la fin de l'année, la classe de Prépa-Seconde n'offre aucun débouché. L'apprentissage pré-Bac ou un CAP seront les seules alternatives pour les élèves. Des classes en lycée général et technologiques et des formations de bac pro des LP sont menacées quand les classes de CAP risquent, elles, d'être surchargées, alors que plus d'un tiers des élèves de ces classes sont en situation de handicap ou relèvent de l'enseignement adapté.

En attendant, la session 2025 du DNB verra deux modifications : des notes séparées en histoire-géographie et en EMC et l'introduction d'une mention "très bien avec félicitations du jury" pour les élèves

c'est toujours NON

qui obtiennent 18/20 ou plus.

Seul progrès attendu depuis des années, la session 2026 du DNB répondra à une revendication réitérée du SNES-FSU : le bilan de fin de cycle 4 sera remplacé par un contrôle continu fondé sur la moyenne des notes de Troisième. Par ailleurs, le contrôle continu sera pris en compte pour 40 % et les épreuves terminales pour 60 %. Il faudra se mobiliser pour conserver cette forme du DNB sans que son obtention ne devienne obligatoire !

Devoirs faits en Quatrième et Troisième : Un écran de fumée !

« Une heure hebdomadaire de Devoirs faits est prévue pour 800 000 élèves en 4^e et 3^e. 22 000 stages de réussite sont proposés pendant les vacances. » La ministre prétend développer le dispositif déjà existant « Devoirs faits » en Quatrième et en Troisième qui serait financé par davantage de briques de Pacte. La formulation est toutefois loin d'être limpide. Devoirs faits existe déjà en Quatrième et en Troisième. Le ministère en aura-t-il vraiment les moyens ? Ramenons cette annonce peu vérifiable et qui ressemble davantage à un écran de fumée, aux annonces initiales de Jean-Michel Blanquer qui projetait quatre heures hebdomadaires de Devoirs faits sur tous les niveaux. On en est loin !

Le SNES-FSU rappelle que les apprentissages des élèves pourraient être étayés en classe si les effectifs n'y étaient pas pléthoriques et le temps d'enseignement insuffisant (rapport entre la densité des programmes et les horaires hebdomadaires des disciplines). Le Pacte relève du contrat entre la direction et des personnels qui dépendent d'un statut et non d'un contrat. Le Pacte sape le statut et c'est pourquoi le SNES-FSU s'oppose à ce mode de rétribution qui n'est jamais garanti.

Nouveau socle et nouveaux programmes à tous les étages

C'est dès septembre 2025 que de nouveaux programmes seront à mettre en œuvre en Sixième par les professeur.es de Mathématiques et de Lettres

ainsi que ceux de langues vivantes. Puis, comme pour la réforme Collège 2016, les programmes du cycle 4 seront rénovés à la rentrée 2026 dans ces trois disciplines.

Même s'ils ont recueilli un vote presque unanimement défavorable au Conseil supérieur des programmes, les nouveaux programmes de français et mathématiques de CP, CE1 et CE2 ont déjà été publiés au BO du 25 octobre 2024 pour une application à la rentrée 2025. Leur rédaction est très inquiétante car ils imposent des pratiques et des cadences (types d'activités prescrites à des rythmes réguliers) !

Toutes les autres disciplines verront leurs programmes revisités pour se rattacher à un nouveau socle commun.

Ce socle réducteur s'appuiera sur 4 piliers : les compétences en français ; les compétences en mathématiques ; les compétences psycho-sociales (qui sont déjà inscrites dans les nouveaux programmes d'EMC et dans le projet de programme d'EAS (éducation à la sexualité) et qui apparaissent déjà dans la plupart des formations continues) ; la culture générale dans son acceptation la plus patrimoniale.

Se mobiliser contre la réforme du « Choc des savoirs »

Le SNES-FSU continue de lutter avec les collègues pour exiger l'abrogation de l'ensemble des mesures du « Choc des savoirs ». Il faudra être nombreux et nombreuses dans la rue dès le 5 décembre sur les questions de salaire et d'éducation pour faire peser la balance et éjecter la réforme du « Choc des savoirs ». Au quotidien, la vigilance et la résistance pédagogique devra s'exercer face à tous ces outils pour continuer à concevoir nos métiers de façon à ce que le collège puisse permettre de devenir des citoyens émancipés. Informer les parents, et agir en formation et en CA seront encore à l'ordre du jour cette année avec le soutien du SNES-FSU.

Nouvelle MINISTRE :

Dans son discours de politique générale du 1^{er} octobre dernier, le Premier ministre a dit : « L'école, voilà qui restera la priorité... J'ai confiance dans tous les personnels de l'Éducation... et ils ont moins besoin – me semble-t-il – aujourd'hui de grandes réformes et d'une énième refonte des programmes que du bon fonctionnement de leur établissement. »

Or le 31 de ce même mois d'octobre, des programmes sont publiés au BO...

Que la parole de Michel Barnier soit désavouée par ses ministres pourrait être une regrettable illustration du fonctionnement de ce gouvernement mais que l'avis de la plus haute autorité du système éducatif, le Conseil Supérieur de l'Éducation, le soit aussi est beaucoup plus regrettable. En effet en juin 2024, le Conseil Supérieur de l'Éducation avait rejeté quasi unanimement cette proposition de programme en dénonçant une « conception à l'envers des apprentissages avec des applications systématiques et mécaniques de procédures... »

Le nouveau gouvernement dans la continuité du gouvernement Attal s'entête donc à appliquer le « choc des savoirs » pourtant massivement rejeté par toute la profession et impose des nouveaux programmes au cycle 1 & 2 ainsi que la labellisation des manuels.

Dans le café pédagogique, Pascal Picard pointe « les « programmes », qui sont les textes officiels de rang le plus élevé, surplombant les décrets, circulaires et autres « guides », sont soumis depuis quelques décennies à une accélération vertigineuse, qui laisse de plus en plus de professionnels désemparés, y compris les cadres. Là où les programmes, durant le XXe siècle, duraient plus de 25 ans, le rythme du changement s'est emballé au XXIe : 2002, 2007, 2008, 2015, 2018, 2020 et désormais 2025, avec entre temps une avalanche

de « livrets » et de « guides » dont la prescription peine à démêler la primauté et la durée de validité. »

Les nouveaux programmes deviennent très prescriptifs aussi bien sur les objectifs que sur les méthodes. Là où les programmes étaient des documents relativement synthétiques, qui rassemblaient les grands objectifs donnés par la Nation, les dernières publications sont un catalogue d'injonctions qui ne peuvent que déstabiliser la profession.

Ces programmes « hors-sol » prétendent faire acquérir très précocement à un élève modèle des habilités et des connaissances procédurales. La réalité du développement des enfants est ignorée dans ces nouveaux programmes qui égrènent des objectifs d'acquisition annuels !

Ces programmes ne ciblent que les « fondamentaux » : math et français, reléguant les autres disciplines au second rang, peut-être s'il reste du temps ou pour les meilleurs élèves...

Ces nouveaux programmes, comme les évaluations nationales standardisées, comme les manuels labellisés financés (imposés?) en REP+ et en zone rurale n'ont en fait qu'un seul et unique objectif : mettre les pratiques enseignantes au pas ! Les nouveaux programmes de cycle 3 sont actuellement en train d'être réécrits et seront livrés en avril prochain. Il y a fort à parier qu'ils s'inscriront dans la logique de ceux de cycle 1 et 2. Ces nouveaux programmes seront-ils réellement appliqués dans les classes ? Rien n'est moins sûr tellement ils sont déconnectés des élèves et des pratiques enseignantes.

Cette volonté de passer en force sur les programmes mais également sur la labellisation des manuels montre à quel point les professeurs d'école sont méprisés dans l'exercice de leur métier. L'objectif est de caporaliser les

nouveaux PROGRAMMES



enseignant.e.s en imposant des pratiques uniformisées qui ne tiennent aucun compte des élèves.

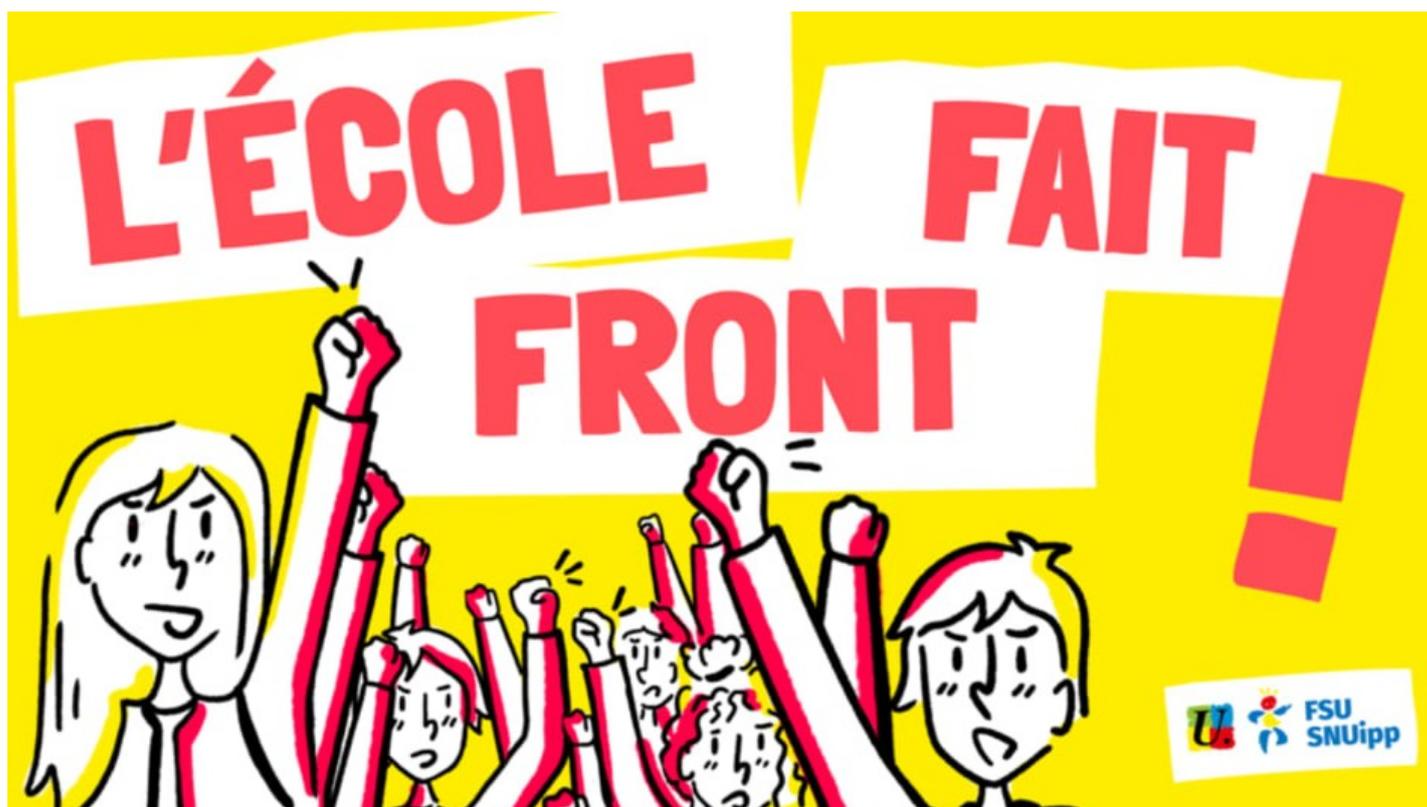
Mais le mépris se trouve aussi dans la mise en œuvre qui devra se faire à marche forcée. Des webinaires organisés « à la vas-vite » pour les formatrices et formateurs qui devront ensuite diffuser des modules de formations aux enseignant.e.s. Et sur quel temps, puisque toutes les autres formations sont déjà engagées dans les circonscriptions depuis la rentrée ? Certainement pas sur le temps élèves comme les ministres Attal et Belloubet l'avaient pourtant promis aux organisations syndicales.

Ces nouveaux programmes, catalogue de compétences à acquérir annuellement, risquent bien de creuser plus encore la défiance entre le terrain et ses concepteurs. Comment les professeurs d'école vont-ils gérer le décalage entre des objectifs inatteignables et la réalité de

leur classe composée d'élèves tous différents ?

A la FSU-SNUipp, nous ne cessons de rappeler que les professeurs d'école sont des professionnels. Nous avons besoin de temps pour faire progresser chacun de nos élèves. Nous avons besoin de repères, d'aide pour comprendre et dénouer les difficultés que nos élèves rencontrent. Nous n'avons pas besoin de catalogue qui aggrave plus encore les inégalités entre les enfants.

Il est plus que jamais urgent de reprendre la main sur notre métier et pour citer Mireille Brigaudiot dans son analyse des programmes de la maternelle « Résistons à tout ce charabia. »



Une concertation nationale sur l'orientation a été lancée le 28 novembre. Elle s'achève en janvier. Il s'agit d'un questionnaire aux représentants des personnels et des « usagers », aux collectivités et aux associations professionnelles et consulaires, ainsi que de réunions en régions entre « acteurs et usagers du service public régional de l'orientation ». Une synthèse sera présentée dès février. Ce calendrier serré montre que les conclusions sont déjà écrites. Sur la page dédiée d'education.gouv, on rappelle que nombre de métiers de l'industrie sont dits « en tension ».

Pour le lycée professionnel, ces démarches semblent donc s'inscrire pleinement dans l'idéologie mise en œuvre avec les dernières réformes. Il s'agit toujours de « rapprocher le lycée pro et l'entreprise » et d'adapter l'offre de formation aux besoins locaux.

Les rencontres entre Ministère de l'E.N., du Travail et organisations patronales se multiplient. Ainsi, à Lille par exemple, 80 DRH de grandes entreprises (Coca-Cola, Bonduelle, Auchan...) et de PME se sont réunis autour de la rectrice. Celle-ci a affirmé qu'un « changement culturel » était à l'œuvre à l'école. Pour Mme Cabuil elle devient davantage « pourvoyeur de compétences » (certificats de spécialisation, formations courtes) et non plus simplement de diplômes, afin de s'adapter aux attentes des entreprises.

Plus largement c'est au niveau Européen que tout se décide. Le projet Rectec (Reconnaître les Compétences Transversales en lien avec l'Employabilité et les Certifications) est né en 2016.

Financé par l'UE, il se présente comme un outil d'insertion professionnelle des publics peu qualifiés. Il référence 12 compétences transversales, issues du Cadre Européen des Compétences, comme « Agir face à l'imprévu » ou « Communiquer à l'oral ». Plutôt que par une réelle qualification, leur acquisition peut être valorisée par un « Open Badge », qui n'apporte aucune reconnaissance salariale mais serait un moyen de « reprendre confiance en soi » et de valoriser son CV. Ces badges peuvent attester d'une « micro-certification ».

Déjà utilisés en formation continue, ils se développent en formation initiale. Un projet Rectec pour les plus qualifiés a même été déposé auprès de la Commission Européenne.

Cette vision court termiste de la formation professionnelle menace les LP. L'objectif est de les vider de leurs élèves, en les orientant au plus tôt vers l'apprentissage. Les CAP en apprentissage ont le vent en poupe dans toutes les cartes de formation en régions.

Les rapports de l'OCDE indiquant que l'économie d'un pays peut tourner avec 30 % de sa population qualifiée, il ne sert à rien de dépenser « un pognon de dingue » pour les enfants des autres. Une politique de déqualification massive présente aussi l'intérêt de tirer les salaires vers le bas.

Plus que jamais, le SNUEP-FSU défend l'accès pour tous les élèves à un diplôme national clairement identifié préparé dans le cadre du service public et reconnaissant les qualifications professionnelles.



TRAVAILLER ≠ SE FORMER

POUR NOUS C'EST SE FORMER D'ABORD C'EST CLAIR !

■ Céline DROAL,

co-secrétaire académique
SNUEP-FSU

BLACK FRIDAY

sur la protection de l'Environnement

La FSU écologie tire encore une fois le signal d'alarme !

Depuis les manifestations agricoles du début de l'année, nos dirigeants semblent démanteler ce qui reste de la réglementation environnementale. La lutte contre le changement climatique est timide, tandis que la biodiversité et les écosystèmes sont relégués au second plan.

La défense du service public de l'Environnement n'est pas la priorité de nos gouvernants : baisse abyssale des effectifs et du budget depuis plus de 15 ans, démantèlement du ministère de l'environnement avec 3 ministres d'Etat et 3 ministres délégués...

Des décisions qui détruisent toute ambition de planification écologique et de transformation des pratiques pourtant indispensable. La situation de faiblesse actuelle de notre pôle ministériel se traduit immédiatement en termes de régressions :

⇒ Régressions environnementales sur l'eau, sa qualité et son partage, les milieux aquatiques, la biodiversité ;

⇒ • Régressions sur la légitimité de vos agent.es dans les services et les établissements publics et le sens donné au travail, au risque d'accentuer un peu plus la dissonance cognitive ; Vous voulez parler attractivité ?

⇒ • Régressions sur les conditions de travail des agent.es quand des sites de DREAL, de DDT-M, de DIRM, d'agences de l'eau, et tout particulièrement de l'OFB, sont dégradés à coup de déchets agricoles, d'attentats...

Les exactions des syndicats agricoles, majoritaires et productivistes, sont source d'angoisses et de peurs pour des agentes et des agents menacés dans leur quotidien de travail : pneus déboulonnées, incendie, dégradations des bâtiments, déversements de déchets agricoles...

La colère du monde agricole aussi légitime que démonstrative, n'est cependant que le fruit d'une politique de mise en œuvre d'un libéralisme débridé qui met à mal toute la société.

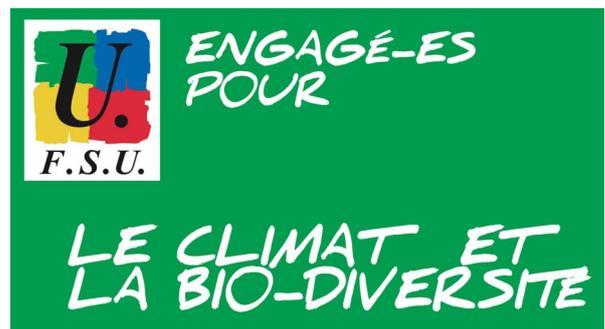
Les grandes firmes et syndicats agricoles s'opposent

aux réglementations en faveur de la biodiversité, les jugeant incompatibles avec leur modèle productiviste et leurs intérêts commerciaux. Plus grave encore, ils continuent de faire croire que les normes environnementales sont un frein, alors que ce sont en fait les décisions politiques qui précipitent la diminution alarmante du nombre d'agriculteurs, encouragent la vente des terres à des multinationales ou à des pays étrangers, compromettent les revenus agricoles et les rendent tributaires de subventions publiques, tout en les surchargeant de travail administratif.

Mais ces agriculteurs se trompent de cible et le gouvernement les conforte dans cette erreur

Les agentes et les agents chargés du contrôle, notamment les policiers de l'environnement de l'Office français de la biodiversité, doivent être protégés et assurés du soutien de leurs ministres. On attend de ces agents qu'ils fassent preuve de pédagogie, alors que les annonces gouvernementales ne sont que des effets d'annonce dépourvus de toute explication. Plus grave encore, les ministres cèdent aux pressions en sacrifiant l'OFB et en demandant aux policiers de l'environnement d'accomplir leurs missions de manière discrète.

La FSU Écologie est consciente du désespoir installé dans nos campagnes et elle soutient toutes les paysannes et les paysans de France en colère contre le modèle agricole dominant qui les a conduits dans la situation actuelle. Elle demande aux ministres de notre pôle ministériel une expression de forte défense des agentes et des agents et que les exactions et agressions à leur encontre soient punies comme il se doit !



Le 26 novembre, la commission des lois du Parlement a examiné le projet de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineur.es délinquant.es et de leurs parents. Ce texte reprend trois mesures issues directement du programme de l'extrême-droite : la pénalisation des parents jugés défaillants, la comparution immédiate dès 16 an et l'extinction du principe de l'atténuation de responsabilité pénale pour les mineur.es.

Si ce texte a été expurgé de ses mesures les plus dangereuses à l'issue de cette commission, c'est à mettre au crédit des organisations syndicales qui ont pu alerter les élu.es de la commission, mais aussi du Conseil National des Barreaux, du Syndicat des avocats de France ou du Syndicat de la magistrature. C'est une très bonne nouvelle. Mais le combat ne s'arrête pas à cette étape.

Ce texte sera à nouveau examiné le 2 décembre lors d'une séance plénière à l'Assemblée Nationale. Élément qui rend tout à fait envisageable le vote de ces mesures, au regard du nombre de sièges détenus par les députés de l'extrême-droite et apparentés, mais aussi des députés « Ensemble pour la République » ou de la « droite républicaine », qui ont clairement déclaré vouloir soutenir ce texte. Le risque de voir disparaître les principes fondamentaux qui fondent la justice des mineur.es n'est donc pas une fiction.

Aujourd'hui, les enfants et les adolescent.es en difficulté paient les conséquences d'une politique d'austérité qui réduit les possibilités d'action en matière de prévention. La situation catastrophique des services de protection de l'enfance prive nombre de jeunes de solutions d'hébergement et d'accompagnements éducatifs pourtant essentiels à leur évolution. Stigmatisé.es et parfois rejeté.es des dispositifs d'accueil, les mineur.es étranger.ère.s isolé.e.s sont aussi victimes d'une véritable discrimination.

Sur le plan pénal, la politique sécuritaire qui repose sur les seuls centres « éducatifs » fermés, alors même

que leur efficacité est largement mise en cause, a pour conséquence une augmentation considérable du nombre de mineur.es incarcéré.es en France. Malgré de nombreux rapports décrivant leurs dysfonctionnements, leur existence demeure favorisée au détriment des foyers éducatifs protecteurs.

C'est d'une véritable politique ambitieuse en faveur de toute la jeunesse en difficulté dont nous avons besoin. Cela passe par un renfort conséquent des moyens consacrés aux dispositifs de prévention et de protection de l'enfance, d'une augmentation significative des possibilités d'accueil en foyers ou en famille d'accueil, de dispositifs d'insertion, mais aussi, plus largement, d'une politique d'accès aux soins en santé mentale à la hauteur des besoins.

Parce que tous les jeunes en difficulté doivent pouvoir bénéficier de la primauté des mesures éducatives sur le répressif, nous demandons un Plan d'urgence à destination des services de la Protection judiciaire de la jeunesse et des services publics de Protection de l'enfance. Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme l'impérieuse nécessité de replacer la justice des enfants hors des débats politiques démagogiques.

■ Le bureau national du SNPES-PJJ/FSU



REVALORISATION INDEMNITAIRE

Au CROUS c'est aussi gagné



Au printemps dernier, la forte mobilisation des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social de l'Education nationale et du Supérieur a permis de gagner une revalorisation indemnitaire. Si cette dernière ne correspond pas aux attentes de la profession dont les demandes portent sur de l'indiciaire avant tout, il n'en reste pas moins que dans le contexte budgétaire actuel, cette revalorisation indemnitaire est à mettre au crédit de cette mobilisation historique. Pourtant, si nous étions mobilisé.e.s ensemble pour les trois services, l'exclusion de cette revalorisation pour les assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social du supérieur a laissé un goût amer : pour le SNUASFP FSU, cette situation était inacceptable.

C'est pour cette raison que dès le printemps dernier, le SNUASFP FSU a interpellé le MESR et le CNOUS pour exiger la transposition de cette revalorisation pour toutes et tous. Sans réponse au retour des congés d'été, le SNUASFP FSU a relancé sans cesse tant par courriers que lors de chaque audience et groupe de travail avec l'administration. Malgré la reconnaissance de nos interlocuteurs du caractère injustifiable de cette exclusion, toujours pas de réponse du CNOUS et/ou du MESR à nos demandes d'audience. C'est pourquoi le SNUASFP FSU a pris ses responsabilités en construisant avec ses adhérent.e.s les conditions d'un rapport de force permettant d'aller plus loin pour faire entendre la colère : partout où cela était possible, avec les collègues concerné.e.s, le SNUASFP FSU a saisi les CROUS et les rectorats pour faire remonter le mécontentement des personnels sociaux du supérieur et pointer l'injustice de l'absence de revalorisation. Après avoir réuni les collègues du supérieur en visio, constatant la détermination commune à exprimer cette colère, le SNUASFP FSU a décidé d'une journée de grève et de mobilisation ce jeudi 21 novembre. Malgré notre proposition faite à l'ensemble des organisations syndicales d'appeler ensemble à cette mobilisation, le SNUASFP FSU a pris ses responsabilités en appelant seul devant le refus des autres organisations d'appeler à la grève.

Le dépôt du préavis effectué, le CNOUS proposait dans la foulée une audience au SNUASFP FSU après plusieurs mois de silence. L'audience s'est tenue ce lundi 18 novembre en présence de la directrice du CNOUS, du directeur général délégué du CNOUS et du sous-directeur aux ressources humaines. Lors de cette audience, la directrice a expliqué avoir mesuré la colère des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social des CROUS à travers les différents courriers reçus tant nationalement que localement qui lui ont été remontés en interne. Elle a par conséquent annoncé que les assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social des CROUS allaient bénéficier d'une revalorisation indemnitaire permettant de percevoir un montant identique à celui perçu par les personnels sociaux du SSFE et du service social du personnel. Cette revalorisation sera rétroactive au 1er janvier 2024 et devrait être versée en janvier 2025.

Ne nous y trompons pas : dans le contexte budgétaire d'austérité annoncée, une telle revalorisation est à mettre au crédit de la détermination de l'ensemble de nos collègues dont le SNUASFP FSU s'est fait le porte parole ! La mobilisation collective paye et cette victoire prouve encore une fois qu'en nous réunissant et en construisant ensemble, nous sommes capables d'obtenir des avancées !

Le SNUASFP FSU est déterminé à poursuivre son action, tant pour obtenir la même revalorisation pour les collègues des universités que pour gagner sur la revalorisation des grilles indiciaires et le CTI, l'amélioration de nos conditions de travail ou encore la création de postes nécessaires pour faire face aux besoins !

Continuons à nous rassembler, à construire d'autres possibles pour faire avancer notre profession !

CONGRES

DEPARTEMENTAL

16-17 janvier 2025

Lycée Cassin à Tulle

syndiqué·es dans un syndicat de la FSU ?

INSCRIS-TOI

fsu19.fsu.fr

ou en flashant le code ci dessous
une convocation te sera envoyée



www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

**Unissons-nous,
Syndiquez-vous !**